



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

Délibération n° 2015/112

OBJET : PROGRAMME ALCOTRA 2015-2020 – OPERATION «MONTAGNE ACCESSIBLE ET SPORT POUR TOUS» PORTEE PAR LES VALLEES DE L'UBAYE ET DE LA STURA.

CONSIDERANT que dans le cadre de la nouvelle programmation Interreg V-A France-Italie ALCOTRA, la région Rhône-Alpes (autorité de gestion de ce programme) ouvre le premier appel à projet.

CONSIDERANT que la Comunita Montana Valle Stura et la Communauté des Communes « Vallée de l'Ubaye » ont travaillé à l'élaboration d'une proposition visant à développer et pérenniser les activités hivernales de leurs sites nordiques respectifs, et pouvant s'inscrire dans l'objectif spécifique 3.1 de ce programme « Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA ».

CONSIDERANT les objectifs retenus de ce projet qui sont les suivants :

- Pérenniser et dynamiser l'économie hivernale.
- Valoriser la neige naturelle
- Améliorer l'efficacité du fonctionnement des sites nordiques.
- Améliorer la cohérence de l'offre nordique du territoire.
- Développer la communication inter-sites et inter-vallées

CONSIDERANT les actions retenues pour atteindre ces objectifs détaillées ci-après :

- Aménagement et organisation du site du col de Larche-Maddalena, point de ralliement des deux vallées et point de départ du projet transfrontalier, pour garantir une pratique de début de saison de qualité.
- Mise en œuvre de procédés de valorisation de la neige naturelle : concassage et engazonnement de pistes, barrières à vent, haies naturelles.
- Création d'une piste de liaison hiver / été entre Meyronnes et Larche.
- Remplacement de la signalétique d'accueil et de pistes sur tous les sites.
- Mise en œuvre d'une communication et d'une promotion commune avec les sites de la valle Stura.

CONSIDERANT que dans l'hypothèse où cette candidature serait retenue, ce programme permettrait de mobiliser des financements européens à hauteur de 85% minimum des dépenses prévues.

CONSIDERANT que s'agissant d'un programme court, Les activités prévues devront être réalisées et les dépenses soutenues dans les 18 mois suivant la notification de subvention ALCOTRA.

VU la convention de coopération transfrontalière entre la CCVU et les communes de Demonte et d'Argentera.

VU le programme des actions proposé par le Service Communautaire « Activités de pleine Nature » estimé à la somme de **240 000 € TTC**,

Sur proposition de Monsieur Michel Nicolao, Vice-président, chargé des « Activités de pleine Nature »

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres

APPROUVE le programme des actions qui lui est présenté,

- **DONNE** son accord pour la présentation de ce projet au programme ALCOTRA,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu de la subvention sollicitée, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : **240 000 € TTC**

Recettes :

Subvention ALCOTRA (85 %)	204 000 €
Autofinancement Communauté	36 000 €

Total Recettes **240 000 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de la convention de coopération transfrontalière ainsi que tout document afférent à cette opération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe Ski 2016 de la Communauté - Sections d'investissement et de fonctionnement dépenses – art 1312 recettes investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.



